

ARRETE

relatif à la composition nominative de la commission permanente
de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1432-4, D. 1432-28 à 1432-53 ;
Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie;

Vu le Décret du 1er février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne à Elise NOGUERA ;

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger, à désigner ou à proposer des représentants au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie en vue du renouvellement de la composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne ;

Considérant les modifications de l'arrêté de composition de la plénière et de ses impacts sur la commission permanente ;

ARRETE

Article 1^{er} : La commission permanente de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie de Bretagne comprend 20 membres. Sa composition nominative est la suivante :

Président de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne

Monsieur OLLIVIER Roland

Présidents des commissions spécialisées

Monsieur BRUNEAU Lionel - Vice-Président de la CRSA
Président de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux

Madame Anne LE GAGNE - Vice-Présidente de la CRSA
Présidente de la commission spécialisée de l'organisation des soins

Monsieur Pascal ROYER - Vice-Président de la CRSA
Président de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé

Madame FRAIN Sophie - Vice-Président de la CRSA
Présidente de la commission spécialisée prévention

1^o/ Collège des représentants des collectivités territoriales

Titulaire	MADAME	ALEXANDRE	DELPHINE	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MADAME	FORTIN	LAURENCE	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
2 nd suppléant	MONSIEUR	ROBIC	GUILLAUME	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Titulaire	MONSIEUR	GOALEC	BERNARD	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	MESSAGER	RAYMOND	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE
2 nd suppléant	MADAME	PLOUHINEC	JOCLEYNE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

2° Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

Titulaire	MADAME	JEGU	JOSIANNE	LIGUE CONTRE LE CANDER 22
1 ^{er} suppléant	MADAME	BAGCI	OZGE	ADMR DE BRETAGNE
2 nd suppléant	MONSIEUR	CROISSANT	GUY	UNA BRETAGNE
Titulaire	MADAME	LAIGLE	FRANCINE	France Rein
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LE FALHER	CHRISTIAN	CAPH29
2 nd suppléant	MADAME	SURGET	MARYANNICK	France Rein

3° Collège des représentants des conseils territoriaux de santé

Titulaire	MONSIEUR	GILBERT	DIDIER	CTS Haute Bretagne
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant		En cours de désignation		

4° Collège des partenaires sociaux

Titulaire	MONSIEUR	LE ROUX	OLIVIER	CGT
1 ^{er} suppléant	MADAME	GAGNARD	ANGELINA	CGT
2 nd suppléant	MONSIEUR	TIMOUY	DIDIER	CGT
Titulaire	MONSIEUR	LAMANT	STEPHANE	MEDEF BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	BAIXE	PATRICK	MEDEF BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	CAUMONT	VALERIE	MEDEF BRETAGNE

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

Titulaire	MONSIEUR	TREGUER	STEVEN	FONDATION MASSE TREVIDY / URIOPSS
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	MARCHAND	VINCENT	SAUVETAGE DE L'ENFANT A L'ADULTE 35 / URIOPSS
2 nd suppléant	MONSIEUR	MARTEIL	ERWAN	AMISEP / URIOPSS

6° Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

Titulaire	MADAME	GIROUX-METGES	MARIE-AGNES	DEFI SANTE NUTRITION
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	DUROUCHOUX	LUC	ASSOCIATION ADDICTIONS France région Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	GUILLOUX-LAFONT	KARINNE	URUJ BRETAGNE

7° Collège des offreurs des services de santé

Titulaire	MONSIEUR	COUTURIER	THOMAS	CPTS PAYS DE QUIMPER
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	MARECHAL	TRISTAN	CPTS PAYS D'AURAY
2 nd suppléant	MADAME	GAUTIER	AUDREY	CPTS BRETAGNE ROMANTIQUE
Titulaire	MONSIEUR	LABARTHE	THIERRY	URPS MEDECINS LIBERAUX
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LE HETET	HUBERT	URPS MEDECINS LIBERAUX
2 nd suppléant	MADAME	GAUDIN PIEL	PASCALE	URPS MEDECINS LIBERAUX
Titulaire	MADAME	BLAIZE	HELENE	FEHAP BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MADAME	LECOUSTRE	SYLVIE	URIOPSS
2 nd suppléant	MADAME	DROUET	CORINNE	UGECAM BRETAGNE PAYS DE LOIRE

Titulaire	MADAME	BENARD	ARIANE	FHF BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	DUBOIS	YANN	FHF BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	CONAN-MATHIEU	NATHALIE	FHF BRETAGNE

Titulaire	MONSIEUR	MONNIER	ANTHONY	FHP BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MADAME	BENSOUSSAN	SOPHIE	FHP BRETAGNE
2 nd suppléant	MONSIEUR	VINOT PREFONTAINE	CHARLES	FHP BRETAGNE

8°/ Collège de personnalités qualifiées

Titulaire	MADAME	OLLITRAULT	SYLVIE
-----------	--------	------------	--------

Article 2 : La durée des mandats des membres de la commission permanente est concomitante à celle au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne et régie par les mêmes dispositions réglementaires.

Article 3 : Le secrétariat de la commission permanente est assuré par l'Agence régionale de santé Bretagne.

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 5 : La Directrice de la Stratégie Régionale en Santé de l'Agence Régionale de Santé Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Rennes, le 27/02/20

Elise NOGUERA



Directrice générale

